

**Futurs artisans,
suivre le Stage de Préparation
à l'Installation
est une obligation !**

En effet, la loi du 23 Décembre 1982, modifiée par la loi 96-603 du 05 Juillet 1996, précise qu'avant l'immatriculation au Répertoire des Métiers, le futur Chef d'Entreprise doit suivre un Stage de Préparation à l'Installation organisé par une CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT.

⚡ **DUREE : (41 heures)**

5 jours consécutifs (du lundi au vendredi)

⚡ **HORAIRES :**

De 8 H 30 à 18 H 00

⚡ **COÛT :**

- 220 € pour une personne
- 250€ si vous venez accompagné de votre conjoint (sans remise d'attestation pour le conjoint)
- 330€ pour le chef d'entreprise accompagné de leur conjoint ou de la personne associée (remise d'attestation)
- 350€ dans le cadre d'une prise en charge par une convention de formation

Les personnes appartenant à une entreprise versant le 0,15 % à l'AGEFOS - PME peuvent solliciter une prise en charge en faisant une demande préalable à la formation.

⚡ **LIEU DU STAGE :**

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA SOMME

Les formations ont lieu à BOVES, dans nos locaux de la Cité des Métiers, mais aussi sur les sites de nos antennes d'ABBEVILLE et de PERONNE.

A L'ISSUE DU STAGE,

UNE ATTESTATION D'ASSIDUITE,

VALABLE DANS TOUTE LA FRANCE SERA DELIVREE

A TOUTE PERSONNE AYANT PAYE L'INSCRIPTION

CALENDRIER 2012

DATES	LIEU
Du 09 au 13 Janvier 2012	BOVES
Du 23 au 27 Janvier 2012	BOVES
Du 06 au 10 Février 2012	BOVES
Du 20 au 24 Février 2012	BOVES
Du 12 au 16 Mars 2012	ABBEVILLE
Du 26 au 30 Mars 2012	PERONNE
Du 16 au 20 Avril 2012	BOVES
Du 21 au 25 Mai 2012	BOVES
Du 04 au 08 Juin 2012	BOVES
Du 18 au 22 Juin 2012	ABBEVILLE
Du 02 au 06 Juillet 2012	BOVES
Du 30 Juillet au 03 Août 2012	BOVES
Du 27 au 31 Août 2012	BOVES
Du 10 au 14 Septembre 2012	BOVES
Du 24 au 28 Septembre 2012	ABBEVILLE
Du 08 au 12 Octobre 2012	BOVES
Du 22 au 26 Octobre 2012	PERONNE
Du 12 au 16 Novembre 2012	BOVES
Du 26 au 30 Novembre 2012	BOVES
Du 03 au 07 Décembre 2012	ABBEVILLE
Du 17 au 21 Décembre 2012	BOVES

Vos coordonnées seront communiquées aux différents intervenants du Stage de Préparation à l'Installation

BULLETIN D'INSCRIPTION

C
O
U
P
O
N

A Nom de Naissance :

E Nom d'usage :

N V Prénom :

O Né(e) le : / /

R A :

Nationalité :

Adresse :

C P : Commune :

Tél : Port :

Courriel :

Nombre de participant(s) :

Situation actuelle :
 Salarié Bénéficiaires du RSA.
 D. d'emploi Autre(s)

Diplôme Professionnel :

Niveau d'étude général :

Activité envisagée :

Création d'Entreprise Reprise d'Entreprise

Date prévue de démarrage :

S'inscrit au Stage de Préparation à l'Installation du :

..... au

reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des disponibilités dans les autres sessions de stage.

Fait à le

Signature

REGLEMENT

Je règle :

- 220 €** soit une personne
- 330 €** soit une personne et son conjoint ou associé
- tout accompagnateur doit s'acquitter d'un montant de **30 €** pour participation aux frais
- par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme
- en espèces par carte bleue
- Bénéficie d'une convention de formation établie par :
(joindre un chèque de caution de 220€ non encaissé et restitué après le suivi de la formation)

- Employeur :

.....

- Pôle emploi :

.....

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FRAIS DE PARTICIPATION

La totalité des frais de participation est versée obligatoirement lors de l'inscription. L'encaissement du chèque se fait 15 jours avant le début du stage.

Le chèque de règlement joint au bulletin d'inscription et libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme.

EN CAS D'ANNULATION PAR LA CHAMBRE DE METIERS

Ce règlement sera restitué à l'entreprise ou pourra servir d'Avoir pour un autre stage.

EN CAS DE DESISTEMENT PAR L'ENTREPRISE

Dans un délai inférieur à 8 jours, avant la date du début de la formation, un montant forfaitaire de 70€ sera facturé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme pour couvrir les frais pédagogiques engagés.

EN CAS D'ABANDON PAR LE STAGIAIRE EN COURS DE FORMATION

Le montant total du règlement est conservé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme. Une documentation conforme à l'Article L920-6 du Contrat de Travail sera envoyée sur demande.

PROGRAMME DU STAGE

Il a pour objectif, à travers des cours et des travaux pratiques, de permettre l'acquisition des notions indispensables pour démarrer son activité dans de bonnes conditions, en abordant des thèmes aussi variés que :

LA GESTION COMMERCIALE

Connaître les sources incontournables pour réaliser une étude de marché et optimiser votre communication avec vos partenaires. De plus, les réglementations en matière de publicité, de prix et concurrence seront abordées.

LE CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL

Etude des différentes structures afin que le créateur puisse se situer dans l'environnement juridique, et faire un choix répondant à ses attentes tout en tenant compte des contraintes existantes (l'entreprise individuelle, la S.A.R.L...).

LA GESTION FINANCIERE

Etude de différents documents comptables permettant au créateur de quantifier et chiffrer son projet afin d'avoir une meilleure approche (bilan, plan de financement, compte de résultat, seuil de rentabilité).

LA FISCALITE

Connaissance des caractéristiques principales des régimes existants afin de rendre le créateur capable d'intégrer l'approche fiscale dans l'étude de son projet (régimes, imposition des bénéfices et T.V.A).

LA COUVERTURE SOCIALE

Identification des composantes des différents modes de couvertures sociales afin que le créateur puisse effectuer des comparaisons en fonction de son projet.

LA REGLEMNTATION EN HYGIENE ET BONNES PRATIQUES

La maîtrise des risques : l'hygiène alimentaire, la sécurité en entreprise, l'environnement (prévention, gestion des déchets), l'accessibilité des ERP, l'Eco-construction, l'Evaluation des Risques Professionnels ...

LES PARTENAIRES

- La banque : financement, trésorerie....
- Les assurances professionnelles
- Les organisations professionnelles (Bâtiment)

L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT

Chaque entreprise participant au stage bénéficiera à l'issue de la formation, d'un entretien individuel de positionnement avec un Conseiller Technique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Somme

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE LA SOMME**
Direction du Développement Economique
CITE DES METIERS
Rue de l'Île Mystérieuse
80440 BOVES

Tél : 03.60.127.143 / 03.60.127.136

Fax : 03.60.144.600

Courriel : dde@cma80.fr

Site Internet : www.cma80.fr

FOR/DIC/DDE/02
MAJ 02/12/2011 V 2.4